

Compte-rendu du CHSCT du 06 avril 2017**NOTE D'ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES SANTÉ SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2017**

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) a présenté la note d'orientations pour 2017.

Il a, au passage, salué le travail de tous les acteurs du CHSCT local qui met en œuvre d'ores et déjà les préconisations de cette note.

La prévention des risques est au cœur de l'action des CHSCT. Il convient, dans ce but, de :

— **renforcer le suivi des accidents du travail :**

Dans ce cadre, la note rappelle que les déclarations d'accident du travail, de service ou de maladie professionnelle doivent être transmises au CHSCT dans le but d'analyser le ou les faits générateurs puis proposer des mesures de prévention.

— **développer l'approche préventive en matière de risques psychosociaux :**

Les CHSCT seront sollicités pour réaliser un bilan des initiatives prises (études, formations...). Une synthèse sera réalisée courant 2017 pour être présentée au CHSCT ministériel.

— **analyser l'impact du travail sur écran, avec un focus sur l'utilisation des doubles écrans :**

Travailler intensivement devant un écran de visualisation peut engendrer des troubles de la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques et stress.

Cependant, il est possible de limiter ces troubles en intervenant sur l'organisation du travail, l'affichage de l'écran, l'implantation et l'aménagement du poste de travail, les dispositifs d'entrée (clavier, souris...) et les logiciels.

Les principales dispositions réglementaires sont de choisir un écran mat, un affichage sur fond clair, de disposer l'écran perpendiculairement aux fenêtres, le haut du moniteur à hauteur des yeux (excepté pour les porteurs de verres progressifs), le bord du clavier à 10-15 cm du bord du plan de travail, l'alternance entre appui et non appui des poignets sur le plan de travail pour la frappe au clavier, la souris proche de l'agent et une pause active toutes les heures si le travail est intensif.

S'agissant des doubles écrans, il faut éviter notamment la différence de taille, d'affichage et de rétroéclairage et donc choisir des écrans de type équivalent.

— **prendre en compte des situations d'exposition liées au télétravail :**

L'ISST a insisté sur le fait que le télétravail est un droit de l'agent et en aucun cas ne peut être imposé. De plus, il est limité, l'agent ne pouvant être à 100 % en situation de télétravail.

Le télétravail est expérimenté dans quelques départements.

Le domicile étant considéré comme un lieu de travail, le poste de télétravail doit faire l'objet d'une évaluation des risques professionnels. À ce titre, les membres du CHSCT de l'unité de travail doivent prévenir le télétravailleur au moins dix jours avant une éventuelle visite à son domicile et obtenir son accord écrit.

En cas d'accident de service, le télétravailleur doit informer l'administration dans les 24 heures et fournir les pièces justificatives afin que l'administration se prononce sur l'imputabilité au service de l'accident.

— **assurer la prévention du risque Amiante :**

Un point spécifique au risque Amiante sera fait par l'ISST au CHSCT de juin 2017.

— **veiller à l'organisation des exercices d'évacuation :**

En raison du plan Vigipirate, les directions ont réduit, voire supprimé, les exercices d'évacuation pourtant obligatoires.

L'ISST a rappelé que si le Préfet n'a pas pris une interdiction générale de rassemblement sur la voie publique, il peut être procédé, même en période de Vigipirate, à un exercice d'évacuation complet par an, c'est-à-dire mené jusqu'au point de rassemblement, et à un exercice « réduit », à savoir sans évacuation totale.

La Direction locale doit donc se rapprocher rapidement des services de la Préfecture pour vérifier ce qu'il en est et effectuer les exercices d'évacuation nécessaires.

À l'appui de ces objectifs, la note ministérielle insiste sur les moyens à mettre en œuvre.

L'ISST a ainsi fait un point sur les rapports de visite et propositions d'aménagements du Médecin de

Prévention, ses propres rapports d'inspection et ses recommandations, les conclusions d'éventuels ergonomes, les rapports de visites des membres du CHSCT, le rôle des assistants de prévention...

Les représentants CGT sont intervenus sur l'utilisation de l'accord cadre portant sur les interventions ergonomiques qui prévoit la possibilité de recours à des cabinets privés sous le contrôle du pôle ergonomique du Ministère.

En effet, une étude ergonomique aurait pu être envisagée lors des restructurations locales, et par exemple, pour la mise en place du centre de contacts (CDC).

Il nous a été répondu que cette possibilité était très peu, voire pas utilisée par les directions locales en raison du coût à imputer sur le budget des CHSCT.

S'agissant du CDC, une étude ergonomique générale aurait été menée par les services centraux... sans toutefois l'adapter aux locaux disparates destinés à accueillir des CDC sur le territoire national.

Les agents pourront toutefois choisir leur équipement matériel (casques...) en septembre.

S'agissant des Médecins de Prévention, 14 départements en sont actuellement dépourvus. Des mesures sont envisagées au niveau fonction publique pour favoriser l'attractivité de la profession.

➤ POINT SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE

Conformément aux recommandations de la note ministérielle, un point régulier est fait aux membres du CHSCT. Les représentants CGT ont demandé à ce que les informations sur ce sujet, comme pour les fiches de signalement, soient données au fil de l'eau

On compte 4 accidents pour la DDFiP 64 sur les 3 premiers mois de l'année 2017 : 3 chutes lors du trajet domicile-travail et un accident de voiture.

Il n'y a pas de lien ou de facteur commun. S'agissant de l'accident, une formation aux risques routiers est proposée par le CHSCT.

Les douaniers comptent pour 2016 12 accidents de service : lors de formations aux Techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI), de contrôle routier, d'accident de la circulation notamment.

Le CHSCT a accepté de financer l'achat d'équipements supplémentaires de protection pour les TPCI afin de limiter les blessures dans le cadre de ces formations.

➤ REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le registre, mis en ligne sur Ulysse 64, est encore sous-utilisé, alors que c'est la procédure la plus rapide d'information et de prise en charge par le biais de l'Assistant de Prévention.

Cela permet de formaliser et fiabiliser le circuit des demandes et de suivre les réponses données.

Certains agents ont soulevé des difficultés d'utilisation. Les représentants CGT sont là également pour vous aider à utiliser cet outil.

Ainsi, par exemple, des agents d'un SIP souhaiteraient expérimenter des pupitreurs. Ne s'agissant pas d'une demande liée à des problèmes médicaux, l'intervention du Médecin de Prévention n'est pas nécessaire.

Le budget local est serré et il s'agit de matériel onéreux que le BIL ne pourra pas prendre en charge. Une demande peut donc être formulée auprès du CHSCT par le biais du registre.

Ainsi, l'éventualité d'une expérimentation pourra être débattue.

Les dysfonctionnements et problèmes portés à la connaissance du CHSCT par le biais du RSST ont été traités ou sont en cours de résolution.

Il a été rappelé que pour les sites en location, il convient de se rapprocher des propriétaires pour toutes les dépenses leur incombant.

➤ PRÉSENTATION DU DUERP ET DU PAP

Les assistants de prévention de la DDFiP et des Douanes ont présenté lors de ce CHS le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Plan Annuel de Prévention.

Concernant le DUERP de la DDFiP 64, seuls les représentants CGT et FO ont participé à son élaboration lors d'un groupe de travail. Soumis pour avis, 2 organisations syndicales se sont abstenues, la CGT et FO ont voté pour.

➤ VERS LA FIN DES MAUVAISES ODEURS RUE D'ORLÉANS ?

Lors de sa visite des locaux rue d'Orléans, l'ISST a constaté l'impact olfactif du bac à graisse du sous-sol. Il s'agirait d'une bouche d'aération mal placée et d'une VMC défaillante.

Une remontée en plastique supplémentaire et la réparation de la VMC permettront-elles enfin de mettre un terme à des décennies de nuisances ?



Nous attendons le résultat avec impatience...

Propositions de programmes complémentaires 2017

Formations

Les formations proposées par le CHSCT connaissent un vif succès au regard de leur qualité.

Une nouvelle formation « Gestion du Stress » sera proposée sous la forme d'une conférence sur la pause méridienne pour les agents qui sont intéressés par le thème mais moins par la forme.

L'ancienne formation sera également maintenue.

Programme des travaux

Le budget du CHS-CT pour 2017 s'élève à 139 917 euros.

Le remplacement de 20 fauteuils usagés décidé lors du CHS du 17 février 2017 est toujours en cours. En effet, un nouveau marché national avec l'UGAP vient juste de se mettre en place.

| | |
|--|--|
| DDFiP Provision en vue d'aménagement de poste Provision en vue d'exercices d'évacuation pour les trésoreries d'Hendaye et Oloron Achat d'un luminaire qui se fixe sur le plan de travail Accueil SPF | 10.000,00 non encore estimé environ 500,00 |
| DRDDI Divers équipements de protection Bureau de Bayonne Mise aux normes du coffret électrique DR de Bayonne Protections auditives pour 3 moniteurs de tir BSI Cambo, Hendaye, Bayonne Remplacement de robinets radiateurs défectueux et purge du circuit BSI Oloron Pose d'un film occultant et d'un habillage pour l'isolation de la porte Pau Bureau Plan d'évacuation Stand de tir Achat d'équipements sportifs complémentaires pour les formations TPCI Rénovation de la cage d'escalier de la DR de Bayonne | 598,00 1.162,92 420,00 1.207,20 3.217,40 123,00 976,00 8.621,70 |
| Commentaires : les représentants CGT et l'ensemble des autres organisations syndicales ont demandé un co-financement sur ce dernier projet. M. Nesa n'a pas accédé aux demandes des représentants en CHS, pourtant habituelles dans ce type de travaux, et a décidé seul de valider le projet en l'état. Les représentants CGT regrettent également qu'un seul devis soit régulièrement proposé en séance contrairement à la réglementation de la dépense publique. | |

SIEGENT POUR LA CGT FINANCES

Anne SEGUIER – Eric MANRY – Manuela TRICHET – Nathalie LAMOUREUX – Laurent LONDAIZ – Corine KOHLER

